

BUDGET PRIMITIF VILLE 2021 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Depuis le débat d'orientations budgétaires, nous avons reçu la notification des bases des impôts locaux et des autres recettes fiscales, ainsi que des dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement – DGF - et dotation de solidarité rurale - DSR).

Ces informations nous permettent de confirmer, pour le budget primitif 2021, les grands principes présentés lors du débat d'orientations budgétaires : stabilité de la fiscalité et maîtrise des dépenses de fonctionnement.

I – FISCALITÉ : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX

Comme nous l'avions expliqué à l'occasion des orientations budgétaires, la réforme de la taxe d'habitation (TH) s'applique désormais pleinement :

- depuis l'an dernier, les collectivités ne fixent plus de taux pour la TH
- cette année, les collectivités ne perçoivent plus le produit de la TH que pour les résidences secondaires
- les collectivités cumulent, pour la taxe sur le foncier bâti, le taux communal et le taux départemental pour compenser la perte du produit antérieur de TH.

Par ailleurs, nous avons des inquiétudes quant au montant de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) d'une part, et au produit de la CFE (cotisation foncière des entreprises) d'autre part, dans la mesure où l'État a décidé d'alléger l'assiette de la CFE, pour aider les entreprises à supporter les conséquences de la crise sanitaire.

Cela s'est confirmé, puisque la CVAE 2021 est inférieure d'environ 86 000 € à celle de 2020, et que l'assiette de la CFE a perdu plus d'1,11 M€.

Toutefois, ces baisses sont amorties par les allocations compensatrices versées par l'État, et, au total, les recettes fiscales et assimilées restent stables.

Comme nous l'avions promis aux Sézannaises et aux Sézannais, nous n'augmenterons pas les taux des **taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, et pour la cotisation foncière des entreprises**. Cela permettra de ménager les contribuables (particuliers comme professionnels) dans le contexte délicat que nous connaissons actuellement, et de les aider autant que possible à traverser cette période difficile.

II – FONCTIONNEMENT : DES DÉPENSES TOUJOURS MAÎTRISÉES

La principale nouveauté du budget primitif 2021 est la prise en compte de la toute récente démutualisation des services de la Ville avec la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais.

Cela se traduit par une baisse des recettes, mais aussi des charges de personnel. En effet, les personnels municipaux pourront être réaffectés, pour le temps qu'ils utilisaient jusqu'à présent pour des interventions dans les équipements ou espaces communautaires, sur d'autres missions correspondant à leurs compétences. De ce fait, des départs volontaires ou en retraite n'auront pas à faire l'objet d'un remplacement.

L'impact financier de cette démutualisation sera absorbé en 2 exercices budgétaires (2021 et 2022).

Par ailleurs, de manière exceptionnelle cette année, l'enveloppe consacrée aux contrats de prestation de service est plus élevée que d'habitude. Elle intègre en effet :

- des prestations pour la recherche de médecins et de professionnels de santé susceptibles de venir compléter l'équipe qui intégrera prochainement la toute nouvelle Maison de Santé de Sézanne
- un diagnostic de territoire mené pour le compte de la Ville par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne, dans le cadre du plan de relance d'une part et du dispositif des Petites Villes de Demain d'autre part (cette étude étant par ailleurs financée à 80 % par la Région Grand Est)
- le dispositif des Chèques Seniors qui a remplacé, en janvier dernier, le Repas et le Colis des Anciens, et qui semble avoir remporté un réel succès
- l'opération Sézachèques de printemps, pour prolonger le soutien de la Ville aux commerçants de proximité durement touchés par la crise sanitaire.

Parallèlement, les crédits consacrés habituellement aux nombreuses animations festives qui ponctuent l'année sézannaise ont été réduits, et seront ajustés si nécessaire au moment du budget supplémentaire, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Enfin, l'accent continuera à être mis, en 2021 comme les années précédentes, sur l'entretien et la préservation du patrimoine communal et des espaces publics.

III – INVESTISSEMENT : UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ENCORE PRÉSERVÉE

Notre capacité d'autofinancement reste plus faible que ce que nous dégagions il y a encore quelques années, avant la réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2009 et la baisse des dotations engagée en 2012.

Elle est désormais stable depuis ces dernières années. Elle reste satisfaisante grâce à notre gestion prudente, et nous permet ainsi cette année, dès le budget primitif, de poursuivre deux importantes opérations provisionnées sur les précédents exercices :

- la construction d'une **salle multisports** sur l'emplacement de l'ancien court de tennis couvert (les travaux doivent commencer début mai)
- la **mise aux normes d'accessibilité de l'Hôtel de Ville** incluant la réfection des toilettes publiques situées à l'arrière du bâtiment.

Elle permet aussi d'engager :

- **l'extension du dispositif de vidéoprotection**
- l'achèvement de la **mise en sécurité de la route de Paris d'une part et de la rue d'Épernay** d'autre part.

Il nous sera également possible d'enclencher :

- le lancement de **l'étude de diagnostic et de faisabilité** pour la rénovation des façades sud et ouest de **l'église St-Denis**
- le lancement de la procédure de mise en concurrence pour trouver un opérateur pour la viabilisation et la commercialisation d'une première tranche du **futur quartier des Tuileries**
- la mise en place, dans le périmètre de l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), **d'aides aux rénovations de façades** d'une part, et **à l'achat des matériaux préconisés par le règlement de l'AVAP** d'autre part.

Tous ces travaux et ces études pourront être réalisés, **comme nous l'avions indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, sans recourir à l'emprunt.**